

# REPUBLIQUE DE GUINEE



## GUIDE DE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME « UNE SEULE SANTE » PREFECTORALE DE FORECARIAH

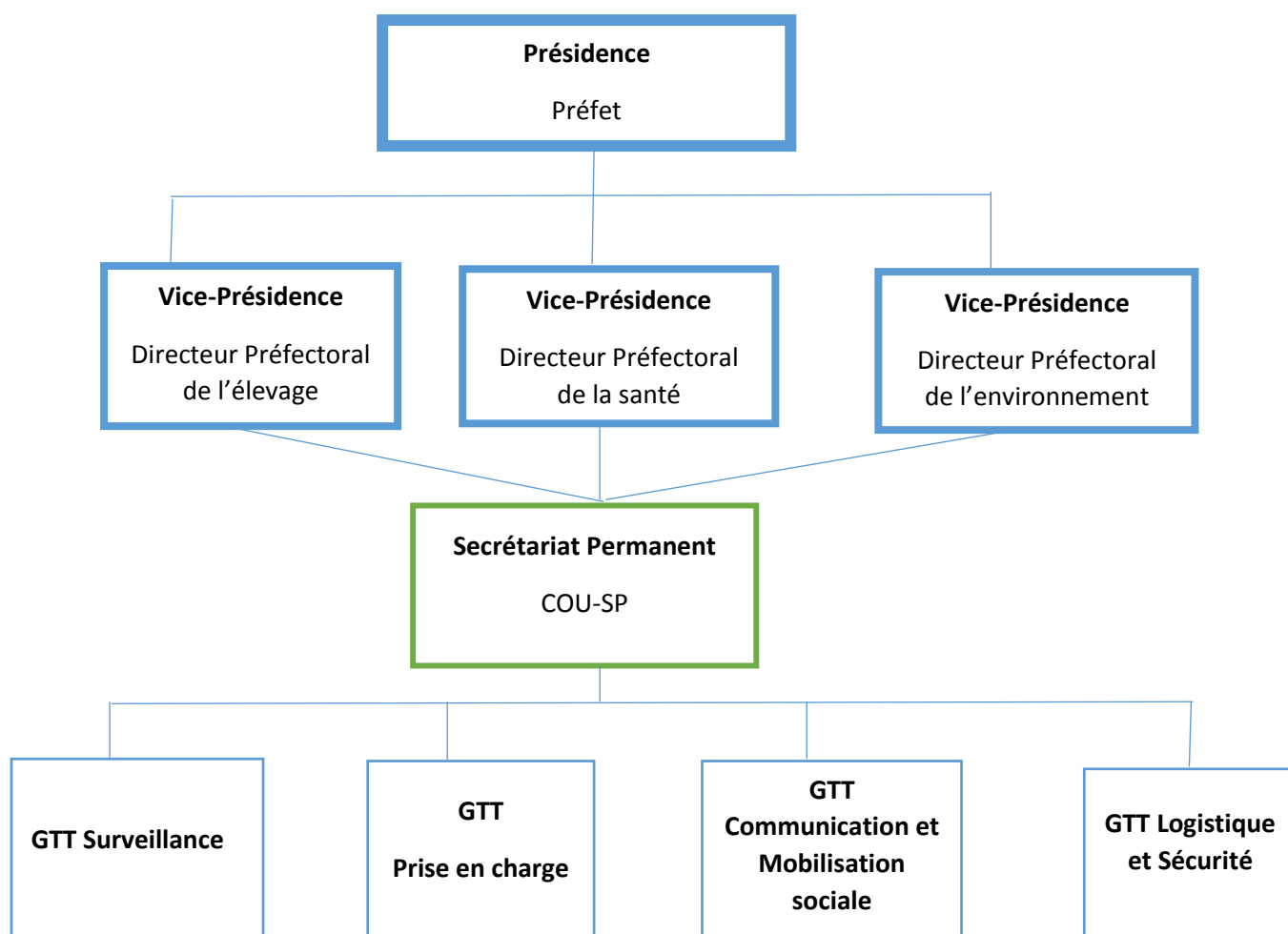
|                |                   |
|----------------|-------------------|
| <b>Version</b> | <b>1</b>          |
| <b>Date</b>    | <b>01/08/2018</b> |

## I- INTRODUCTION:

1. On estime qu'environ 60% des maladies infectieuses connues chez l'homme sont d'origine animale et 75% des maladies émergentes ou ré émergentes viennent des animaux domestiques ou sauvages.
2. Des maladies d'origine animale transmissibles à l'homme et sensibles comme la grippe aviaire, la rage, la brucellose, l'encéphalopathie spongiforme bovine, etc. représentent des risques mondiaux de santé publique qu'il convient impérativement de combattre ou de prévenir à tous les niveaux.
3. Le concept "Une seule Santé" propose un engagement fort et une collaboration active entre les domaines de la santé humaine et animale ainsi que de l'environnement. La plateforme "Une seule Santé" est un cadre de concertation multidisciplinaire et multisectorielle visant à améliorer le système sanitaire mondial dans un contexte caractérisé par la globalisation des échanges, le changement climatique et la croissance démographique galopante.
4. Le 31 juillet 2017, les Ministères de la Santé, de l'Elevage et des Productions Animales, de l'Environnement et des Eaux et Forêts ont signé **un arrêté conjoint N°A/2017/3337/MS/MEPA/MEEF/SGG** portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la plateforme nationale « Une seule Santé » avec pour mission de coordonner dans une approche multisectorielle et multidisciplinaire, toutes les interventions sanitaires en vue de prévenir, détecter et riposter contre les maladies émergentes et réémergentes à potentiel épidémique. Cet arrêté prévoit aussi la création de la plateforme "Une seule Santé" au niveau de la base pour discuter, analyser, formuler des recommandations et déterminer comment travailler ensemble pour traiter des questions de santé humaine, animale et environnementale spécifiques à chaque localité.
5. La préfecture de Forécariah a ainsi mis en place sa plateforme Une seule Santé le **27 juin 2018** grâce à l'appui de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en consortium avec l'International Medical Corps (IMC) à travers les fonds ECHO/Union Européenne.

Ce présent guide a été élaboré pour faciliter le fonctionnement de la plateforme Une seule Santé de Forécariah.

## II. STRUCTURE DE LA PLATEFORME UNE SEULE SANTE



## III. ORGANISATION DES REUNIONS :

En fonction des différents organes de la plateforme préfectorale "Une seule Santé", les types de réunions sont les suivants :

### 1-les réunions ordinaires :

| Organes   | Fréquence                 | Objectifs  | Résultats attendus   |
|---|---------------------------|--|--|
| Comité de pilotage :<br>Président,<br>Vice-présidents et<br>tous les<br>membres | Au moins 2 fois<br>par an | Evaluer les progrès accomplis par la<br>plateforme | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaboration et Evaluation<br/>du PAO annuel de la<br/>plateforme</li> <li>✓ Adoption et mise à jour<br/>du manuel de<br/>gouvernance</li> </ul> |

|   |                          |  |  |
|---|--------------------------|--|--|
| Président, Vice-présidents, Secrétariat permanent, Présidents des GTT | Au moins 1 fois par mois | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planifier les activités de la plateforme</li> <li>▪ Evaluer les progrès accomplis par la plateforme</li> <li>▪ Renforcer la collaboration multisectorielle</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise à jour du PAO mensuel de la plateforme</li> <li>✓ Présentation des comptes rendus d'activités</li> <li>✓ Présentation de la situation épidémiologique</li> <li>✓ Prise de décisions d'orientation</li> </ul> |
| Secrétariat permanent et Présidents des GTT                           | Une fois par semaine     | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partager et harmoniser les informations/données</li> <li>▪ Analyser les données recueillies</li> <li>▪ Elaborer le bulletin épidémiologique hebdomadaire</li> <li>▪ Elaborer des notes techniques /Alerte pour la plateforme</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Harmonisation des informations/données</li> <li>✓ Analyse des données recueillies</li> <li>✓ Elaboration du bulletin épidémiologique</li> <li>✓ Elaboration des notes techniques/ Alerte</li> </ul>               |
| GTT   | Au moins 2 fois par mois | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer des plans d'action à intégrer dans le PAO de la plateforme</li> <li>▪ Préparer le compte-rendu des activités mises en œuvre ;</li> <li>▪ Evaluer les progrès accomplis</li> <li>▪ Formuler des recommandations</li> </ul>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Traitement et formulation de recommandations sur des questions spécifiques dans les domaines de la préparation, détection et réponse</li> <li>✓ Préparation des comptes rendus d'activités</li> </ul>             |

## 2-les réunions extraordinaires :

Des réunions extraordinaires des différents organes de la plateforme Une seule Santé pourraient être convoquées afin d'identifier les problèmes techniques ou administratifs urgents.

## **IV- ÉVALUATION DES PERFORMANCES :**

L'évaluation de l'efficacité de la plateforme préfectorale one health au cours d'une année se fait en trois (3) phases qui sont : une **évaluation initiale**, une **évaluation à mi-parcours** et une **évaluation finale**. Ces évaluations sont faites par la plateforme régionale "Une seule santé" avec l'appui des Tuteurs déployés par l'OIM. Cependant des réunions d'évaluations semestrielles seront organisées à l'initiative de la plateforme préfectorale one health et seront conduites par le secrétariat permanent

Ces évaluations se feront à l'aide de la grille d'évaluation d'une plateforme qui fonctionne bien (**en annexe XI**) et intégreront des questions sur les 3 items principaux :

- Structuration
- Fonctionnement
- Performance.

Les résultats de ces évaluations seront utilisés comme base de discussions pour aider la plateforme à effectuer des changements dans ses procédures.

**V. MODELE DE COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE LA PLATEFORME UNE SEULE SANTE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA PLATEFORME UNE SEULE SANTE**

**DU / /2018**

|                               |                                  |
|-------------------------------|----------------------------------|
| Motif /Objectif de la réunion |                                  |
| Participants/Organisation     | 1-<br>2-<br>3-<br>4-<br>5-<br>6- |
| Heure de début et de fin      |                                  |
| Lieu                          |                                  |

Ordre du jour :

- 1-
- 2-
- 3-

Récapitulatif de la réunion :

**Points de discussion /Points importants débattus :**

Actions à suivre :

| Description des points d'action | Point focal (PF) | Contacts (PF) mail/ téléphone | Délai d'exécution | Commentaires |
|---------------------------------|------------------|-------------------------------|-------------------|--------------|
|                                 |                  |                               |                   |              |
|                                 |                  |                               |                   |              |

Date de la prochaine réunion :

**Le Secrétariat permanent**

## VI : PROCEDURES OPERATIONNELLES STANDARDS POUR LA TENUE DES REUNIONS DE LA PLATEFORME UNE SEULE SANTE

| Quand                             | Quoi   | Qui  | Observations  |
|-----------------------------------|--|--|---|
| <b>Avant la réunion</b>           | 1-Etablir l'ordre du jour  | Vice-Présidents en collaboration avec le président | Préfet, Directeurs Préfectoraux de la Santé, de l'élevage et de l'environnement |
|                                   | 2-Choisir la date et le lieu de la réunion   | Vice-Présidents en collaboration avec le président | Préfet, Directeurs Préfectoraux de la Santé, de l'élevage et de l'environnement |
|                                   | 3-Informer le secrétariat permanent sur les détails de la réunion  | Directeur Préfectoral de la Santé                  |   |
|                                   | 4-Prendre les dispositions pour la réservation de la salle de réunion et vérifier la logistique                      | Secrétariat permanent                              | Centre d'Opérations d'Urgence de Santé publique                                 |
|                                   | 5-Faire le compte-rendu des dispositions prises au sujet de la salle de réunion au Directeur Préfectoral de Santé    | Secrétariat permanent                              | Centre d'Opérations d'Urgence de Santé publique                                 |
|                                   | 6-Envoyer les invitations de participation à la réunion (ordre du jour, lieu, date, documents de travail à préparer) | Secrétariat permanent                              | Centre d'Opérations d'Urgence de Santé publique                                 |
|                                   | 7-Faire confirmer les présences  | Secrétariat permanent                              | Centre d'Opérations d'Urgence de Santé publique                                 |
|                                   | 8-Préparer une liste de présence   | Secrétariat permanent                              | Centre d'Opérations d'Urgence de Santé publique                                 |
| <b>Pendant la réunion</b>         | 1-Présenter l'objectif de la réunion   | Président  | Préfet  |
|                                   | 2-Faire faire un tour de table   | Président  | Préfet  |
|                                   | 3-Valider l'ordre du jour avec les participants  | Président  | Préfet  |
|                                   | 4-Respecter et faire respecter le plan de la réunion   | Président  | Préfet  |
|                                   | 5-S'assurer de la circulation de la liste de présence  | Secrétariat permanent                              | Centre d'Opérations d'Urgence de Santé publique                                 |
| <b>Avant la fin de la réunion</b> | 1-Récapituler les points d'action et leur délai d'exécution  | Président  | Préfet  |
|                                   | 2-Fixer la date de la prochaine réunion  | Président  | Préfet  |
| <b>Après la réunion</b>           | 1-Rédiger et partager le compte-rendu de réunion   | Secrétariat permanent                              | Centre d'Opérations d'Urgence de Santé publique                                 |
|                                   | 2-Assurer le suivi des points d'action et recommandations  | Secrétariat permanent                              | Centre d'Opérations d'Urgence de Santé publique                                 |

## VII : EXEMPLE D'ORDRE DU JOUR POUR LES REUNIONS DE LA PLATEFORME UNE SEULE SANTE

- 1-Point sur les activités de la plateforme
- 2- Revue des recommandations de la réunion précédente
- 2-Présentation de la situation épidémiologique et autre type de présentation
- 3-Actions à entreprendre pour le renforcement de la sécurité sanitaire
- 4-Questions diverses

## VIII : DESCRIPTION DES TACHES DES ORGANES DE LA PLATEFORME UNE SEULE SANTE

| Organes                      | Tâches  | Observations |
|------------------------------|---|--------------|
| <b>Présidence</b>            | Coordonner et animer l'ensemble des activités de la Plateforme One Health conformément à ses TDR  |              |
| <b>Vice-Présidence</b>       | ✓ Proposer l'ordre du jour des réunions de la plateforme ;  |              |
|                              | ✓ S'assurer du partage régulier des informations entre les différents secteurs de la plateforme   |              |
|                              | ✓ Superviser les travaux des GTT  |              |
|                              | ✓ Assister la Présidence dans la mise en œuvre des activités                                      |              |
| <b>Secrétariat permanent</b> | ✓ Assurer la communication interne et externe de la plateforme                                    |              |
|                              | ✓ Assurer l'archivage de tous les documents de la plateforme                                      |              |
|                              | ✓ Fournir un soutien logistique aux réunions de la plateforme                                     |              |
| <b>GTT</b>                   | ✓ Renforcer les travaux de la plateforme dans les domaines de la prévention, détection et réponse |              |





## X-GRILLE D'ÉVALUATION D'UNE PLATEFORME PREFECTORALE "UNE SEULE SANTE" QUI FONCTIONNE BIEN

| Items                 | Questions   | Oui= 1;<br>Non = 0 | Commentaires |
|-----------------------|---|--------------------|--------------|
| <b>Structuration</b>  | Existe-il un document officiel de création de la plateforme signé par une autorité compétente ?   |                    |              |
|                       | Les membres de la plateforme sont-ils identifiés nominativement ?   |                    |              |
|                       | Existe-il des groupes techniques de travail dont les membres ont été identifiés officiellement ?  |                    |              |
|                       | Les outils de gouvernance et de gestion de la plateforme (modèle de compte rendu de réunion, descriptif de tâches, Fiche d'alerte...) sont affichés ou facilement accessibles à tous les membres de la plateforme ? |                    |              |
|                       | La Grille d'évaluation d'une "plateforme Une seule santé qui fonctionne bien" est-elle disponible et affichée au niveau du secrétariat permanent ?  |                    |              |
| <b>Fonctionnement</b> | Le plan de travail annuel de la plateforme est-il disponible et à jour ?  |                    |              |
|                       | Les comptes rendus des différentes réunions sont-ils disponibles et diffusés à la plateforme nationale ?  |                    |              |
|                       | La plateforme tient-elle au moins une réunion de coordination documentée par mois ?   |                    |              |
|                       | Les GTT tiennent-ils au moins une réunion documentée par mois ?   |                    |              |
|                       | Le secrétariat permanent se réunit-il hebdomadairement avec production d'un bulletin épidémiologique "Une seule santé" ?  |                    |              |
|                       | Le secrétariat permanent a-t-il produit au moins une note d'orientation par rapport à un événement de santé publique ?  |                    |              |
|                       | La Plateforme organise-t-elle au moins une fois par mois une activité de plaidoyer pour une thématique spécifique "Une seule Santé" ?   |                    |              |
|                       | La plateforme a-t-elle bénéficié d'au moins une activité de formation dans les 6 derniers mois ?  |                    |              |
|                       | La plateforme a-t-elle bénéficié d'au moins une supervision/Evaluation dans les 6 derniers mois ?   |                    |              |

|                         |  |  |  |
|-------------------------|--|--|--|
| <b>Performance</b>      | La plateforme utilise-t-elle des outils de planification des risques sanitaires : cartographie des risques, Plan de contingence... ?   |  |  |
|                         | La plateforme a-t-elle convoqué au moins une réunion extraordinaire au sujet de l'une des 5 zoonoses prioritaires (Ebola, brucellose, grippe aviaire, rage, charbon bactérien) ? |  |  |
|                         | La plateforme a-t-elle assuré la facilitation d'une évaluation conjointe rapide dans les 24 H après la survenue d'un événement de santé publique dans la préfecture ?            |  |  |
|                         | La plateforme a-t-elle assuré la coordination efficace de la dernière riposte face à une urgence de santé publique connue dans la préfecture ?                                   |  |  |
|                         | La plateforme a-t-elle mis en place un mécanisme efficace de mobilisation des ressources pour la gestion locale d'un événement de santé publique ?                               |  |  |
| <b>Moyenne générale</b> |  |  |  |

## IX GLOSSAIRE DES DEFINITIONS OPERATIONNELLES POUR LA PLATEFORME « UNE SEULE SANTE »

- **Approche une seule santé** : c'est « l'effort commun de plusieurs disciplines travaillant à l'échelle locale, nationale et mondiale pour optimiser la santé des personnes, des animaux et de l'environnement ».
- **Collaboration** : c'est l'action de collaborer, de coopérer, de travailler avec une ou plusieurs autres personnes.
- **Communication** : C'est l'action de communiquer, de transmettre des informations ou des connaissances à quelqu'un ou, s'il y a échange, de les mettre en commun. Elle désigne aussi le contenu de ce qui est communiqué ou le fait d'être en relation avec quelqu'un.
- **Coordination** : C'est l'action de coordonner, d'ordonner, d'agencer les parties d'un ensemble en vue d'un objectif particulier. Au sein d'un groupe, elle cherche à diriger les initiatives ou les actions de ses membres vers la réalisation d'un but commun avec la meilleure efficacité.
- **Centre de Traitement des maladies à potentiel épidémique (CT-Epi)** : Structure de soins pour la prise en charge des maladies à potentiel épidémique.
- **EPARE** Equipes Préfectorales d'Alerte et de Riposte aux épidémies. Ce sont des équipes d'intervention rapide basées au niveau de la Direction Préfectorale de la Santé.
- **ERARE** : Equipes Régionales d'Alerte et de Riposte aux épidémies. Ce sont des équipes d'intervention rapide basées au niveau de la Direction Régionale de la Santé.
- **Maladie émergente** : désigne une nouvelle apparition d'une maladie, d'une infection ou d'une infestation ayant des répercussions significatives sur la santé animale ou humaine et résultant :
  - a. de la modification d'un agent pathogène connu ou de sa propagation à une nouvelle aire géographique ou à une nouvelle espèce, ou
  - b. d'un agent pathogène non identifié antérieurement ou d'une maladie diagnostiquée pour la première fois.

- **Plaidoyer** : processus continu qui a pour but le changement des attitudes, des comportements, des actions, des politiques ou des lois en faveur des personnes touchées par un problème ou une situation, en influant les décideurs (personnes, groupes ou organisations/institutions). Il consiste à exercer une influence sur les mécanismes de prise de décision dans le but d'obtenir un changement.
- **Procédures opérationnelles Standards (POS)** : documents écrits ou directives de travail détaillant toutes les étapes d'une procédure ou d'un processus.
- **PVS** : outil d'évaluation des Performances des Services Vétérinaires
- **Système de Gestion des Incidents (SGI)** : c'est le mécanisme de coordination utilisé dans le cadre d'une réponse à une urgence sanitaire au niveau d'un COU-SP. Il utilise cinq grandes fonctions : **la gestion, la planification, la logistique, les opérations et les finances/administration.**
- **Règlement Sanitaire International RSI (2005)** : instrument juridique international contraignant ratifié par 196 pays dans le monde. Il a pour but d'aider la communauté internationale à prévenir les risques graves pour la santé publique, susceptibles de se propager au-delà des frontières et de constituer une menace dans le monde entier et à y riposter et évitant des entraves inutiles au commerce et au transport international.
- **Surveillance à Base Communautaire (SBC)** : C'est un processus actif de participation communautaire dans la détection, la notification, la réponse et le suivi relatifs aux événements de santé dans la communauté.
- **Zoonoses** : groupe de maladies infectieuses qui se transmettent naturellement de l'animal à l'homme. Le plus grand risque de transmission se situe à l'interface entre l'homme et l'animal par une exposition directe ou indirecte à l'animal, les produits qui en sont issus (par exemple la viande, le lait, les œufs, etc.) et/ou son environnement.